

des Princes &c. Octobre 1752. 259

rendre graces au Tout-Puissant d'avoir conservé des jours qui me sont aussi chers & qui sont si précieux à l'Etat. C'est dans la vue de m'acquitter de ce juste devoir que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum en l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 23. Août 1752. Signé, LOUIS.

Ensuite de cette Lettre l'Archevêque de Paris a rendu le Mandement que voici.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miséricorde Divine & la grace du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit &c. Graces soient rendues au Père des miséricordes & au Dieu de toute consolation ! Il a vu couler nos larmes, & il en a tari la source. Il a entendu les gémissemens que nous avons poussés vers le Ciel, & il en a fait cesser la cause. Quelle fut notre consternation, quand on nous annonça que Mgr. le Dauphin, ce Prince si cher à l'Etat & à la Religion étoit en danger, non au milieu de ses jours, comme le Roi Ezechias, mais dans la fleur & le printems de son âge ; que la maladie, dont il étoit attaqué, toujours à craindre par les révolutions qu'elle peut opérer tout-à-coup, étoit accompagnée des symptômes les plus menaçans, & que pour en prévenir les effets, les Médecins se croyoient obligés de recourir à des remèdes, dont ils reconnoissent eux-mêmes l'incertitude & le danger. Heureux le jour qui ranima nos espérances, plus heureux encore celui qui dissipa entièrement nos craintes & nos inquiétudes,